



## Révision du SAGE Oise-Aronde

Évolution du périmètre du SAGE – complément Etat des lieux / diagnostic

### CONSULTING

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safeg.com](http://www.safeg.com)



## SOMMAIRE

### PREAMBULE : EVOLUTION DU PERIMETRE DU SAGE..... 1

1 Les limites du futur périmètre du SAGE..... 1

2 La procédure d'évolution du périmètre..... 1

### PARTIE N°1 : CONTEXTE GENERAL DES NOUVELLES COMMUNES DU SAGE

2

3 Contexte administratif et démographie..... 2

4 Occupation du sol..... 2

5 Activités économiques ..... 4

5.1 L'agriculture ..... 4

5.2 L'activité industrielle et artisanale..... 4

5.3 Le transport fluvial ..... 6

6 Gouvernance de l'eau ..... 6

6.1 L'assainissement collectif..... 6

6.2 L'assainissement non collectif..... 6

6.3 L'Alimentation en Eau Potable (AEP) ..... 6

6.4 La défense contre les inondations ..... 8

6.5 La maîtrise des eaux pluviales..... 8

6.6 L'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques..... 8

### PARTIE N°2 : LES MILIEUX NATURELS ET LE PATRIMOINE ..... 9

7 Zones NATURA 2000 ..... 9

8 Autres protections réglementaires ou contractuelles ..... 9

9 Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique ..... 10

10 Espaces naturels Sensibles ..... 11

11 Sites classés et inscrits..... 11

### PARTIE N°3 : LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES..... 12

12 Cours d'eau..... 12

13 Zones humides ..... 12

14 Plans d'eau ..... 13

### PARTIE N°4 : L'ETAT QUALITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU ..... 14

15 Masses d'eau superficielles..... 14

15.1 Les objectifs DCE..... 14

15.2 Le réseau de suivi..... 14

15.3 L'état physico-chimique et biologique..... 15

15.4 L'état chimique ..... 15

16 Masses d'eau souterraines..... 16

16.1 Les objectifs DCE..... 16

16.2 Le réseau de suivi..... 16

16.3 Les Nitrates ..... 16

16.4 Les pesticides ..... 17

16.5 Les autres molécules..... 17

16.6 Les Installations classées pour l'Environnement ..... 17

17 Masses d'eau superficielles..... 18

18 Masses d'eau souterraines..... 18

---

PARTIE N°6 : LES PRESSIONS POTENTIELLES SUR L'ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX .....	19
19 L'alimentation en eau potable .....	19
19.1 Les prélèvements .....	19
19.2 Les rendements des réseaux de distribution .....	19
20 Les rejets polluants.....	19
20.1 L'assainissement collectif.....	19
20.2 L'assainissement non collectif.....	20
20.3 Les rejets industriels .....	21
20.4 Les sources de pollutions liées à l'activité agricole.....	21
20.5 Les pratiques des collectivités et des particuliers.....	21
PARTIE N°7 : LES RISQUES LIES A L'EAU .....	22
21 Catastrophes naturelles .....	22
21.1 Risque d'inondation par débordement de cours d'eau .....	23
21.2 Risque de coulées de boue .....	24
21.3 Risque d'inondation par remontée de nappe.....	24
22 Prise en compte du risque sur le territoire .....	25
SYNTHESE DIAGNOSTIC .....	26

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 2-1 : Évolution du périmètre du SAGE Oise-Aronde .....	1
Figure 4-1 : Occupation du sol en 2012 (CLC 2012) .....	2
Figure 5-1 : Répartition spatiale des types de cultures (Sources : RPG 2012) .....	4
Figure 5-2 : Localisation des sites BASIAS (sources : BRGM) .....	5
Figure 7-1 : Zones Natura 2000 (sources : INPN) .....	9
Figure 8-1 : Périmètre du PNR Oise-Pays de France et de la réserve biologique dirigée des Grands Monts (Sources : INPN).....	10
Figure 9-1 : Localisation des ZNIEFF (Sources : INPN).....	10
Figure 10-1 : Localisation ENS (Sources : INPN) .....	11
Figure 11-1 : Localisation des sites inscrits et des sites classés (Sources : DREAL Hauts-de-France).....	11
Figure 12-1 : Bilan état du ru Macquart (Sources : CLC 2012, Référence des Obstacles à l'Écoulement).....	12
Figure 13-1 : Localisation des zones humides (sources : AESN).....	13
Figure 15-1 : Localisation des stations de mesures de la qualité des eaux superficielles (Sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA).....	14
Figure 16-1 : Localisation des qualitomètres (Sources : SMOA / ADES / ARS / BRGM) .....	16
Figure 19-1 Évolution du rendement du réseau de distribution de Villers-Saint-Paul (Sources : observatoire des services publics) .....	19
Figure 20-1 : Localisation des stations d'épuration des nouvelles communes intégrées au SAGE (Sources : Portail de l'assainissement communal - MEDDE).....	20
Figure 20-2 Zonage d'assainissement des nouvelles communes intégrées au SAGE (Sources : DDT de l'Oise, Eau France).....	20
Figure 21-1 : Arrêtés de catastrophes naturelles « inondation et coulées de boues » depuis 1984 (Sources : Base GASPARD-Direction générale de la Prévention des Risques) .....	22
Figure 21-2 : Arrêtés de catastrophes naturelles « inondation par remontée de nappe » depuis 1984 (Sources : Base GASPARD-Direction générale de la Prévention des Risques) ....	23
Figure 21-3 : Zones inondables sur le territoire (Sources : Atlas des zones inondables 2014 - DDT de l'Oise) .....	23

Figure 21-4 : Aléa coulées de boue sur le territoire (Sources : ARNM de l'Oise 2007 - DDT de l'Oise) .....	24
Figure 21-5 : Aléa inondation par remontée de nappe (Sources : ARNM de l'Oise 2007 - DDT de l'Oise).....	24

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Généralités sur les nouvelles communes intégrées au périmètre du SAGE .....	2
Tableau 2 : Occupation du sol en km <sup>2</sup> (sources : CLC 2012) .....	3
Tableau 3 : Recensement Général Agricole – généralité sur l'activité agricole (sources : RGA 1998 / 2000 / 2010) .....	4
Tableau 4 : Inventaire des sites BASOL (sources : BRGM) .....	5
Tableau 5 : Inventaire des ICPE classées au régime SEVESO (Sources : DREAL Hauts-de-France) .....	5
Tableau 6 : Structuration de la compétence « AEP » .....	7
Tableau 7 : Objectifs DCE – État écologique du ru Macquart (Sources : SDAGE SN « 2016-2021 ») .....	14
Tableau 8 : Objectifs DCE – État chimique du ru Macquart (Sources : SDAGE SN « 2016-2021 ») .....	14
Tableau 9 : Etat physico-chimique – Ru Macquart (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France) .....	15
Tableau 10 : Bilan des polluants spécifiques– Ru Macquart (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France) .....	15
Tableau 11 : Évolution des concentrations moyennes annuelles en Nitrates par qualitomètre en mg/l (Sources : ADES) .....	17
Tableau 12 : Évolution des concentrations moyennes annuelles en pesticides par qualitomètre en µg/l (Sources : ADES) .....	17
Tableau 13 : Identification des pollutions liées aux « autres » molécules définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 sur les qualitomètres ICPE (source : ADES) .....	18
Tableau 14 : Prélèvements totaux annuels m <sup>3</sup> (Sources : BNPE) .....	19
Tableau 15 : Caractéristiques des stations d'épuration (Sources : Portail d'information sur l'assainissement communal – Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) .....	20
Tableau 16 : Contrôles des installations non collectives (Sources : Délégué) .....	21
Tableau 17 : Caractéristiques des stations d'épuration privées (Sources : DREAL Hauts-de-France) .....	21
Tableau 18 : Bilan des arrêtés de catastrophes naturelles (Sources Base de données GASPAR) .....	22

## PREAMBULE : EVOLUTION DU PERIMETRE DU SAGE

### 1 Les limites du futur périmètre du SAGE

Afin de se conformer aux limites de l'unité hydrographique Oise-Aronde, le périmètre du SAGE sera prochainement amené à évoluer.

Parmi les principaux changements peuvent être cités :

- La suppression du périmètre du SAGE de trois communes : Epineuse, Catenoy et Janville,
- L'ajout (en totalité ou en partie) au périmètre du SAGE de 8 nouvelles communes : Le Plessier-sur-Saint-Just, Fouilleuse, Verderonne, Angicourt, Rieux, Villers-Saint-Paul, Verneuil-en-Halatte et Orrouy.

A noter que les communes de Verderonne, Angicourt et Rieux couvrent le bassin du Rhône. Ce secteur a déjà été pris en compte dans le rapport d'état des lieux / diagnostic.



**Cette présente note porte donc uniquement sur les 5 nouvelles communes restantes. Elle vise à obtenir le même niveau de connaissances sur l'ensemble du territoire.**

### 2 La procédure d'évolution du périmètre

En application de la circulaire du 21 avril 2008,  
 « Avant l'enquête publique, il demeure possible de modifier la délimitation du périmètre par le préfet de département ou le préfet responsable de la procédure. S'il s'agit d'un réajustement non substantiel du périmètre, l'arrêté préfectoral peut être pris après consultation des seules communes concernées par cette modification. »

Ainsi, après la phase de consultation les nouvelles communes citées ci-avant seront potentiellement intégrées au SAGE.

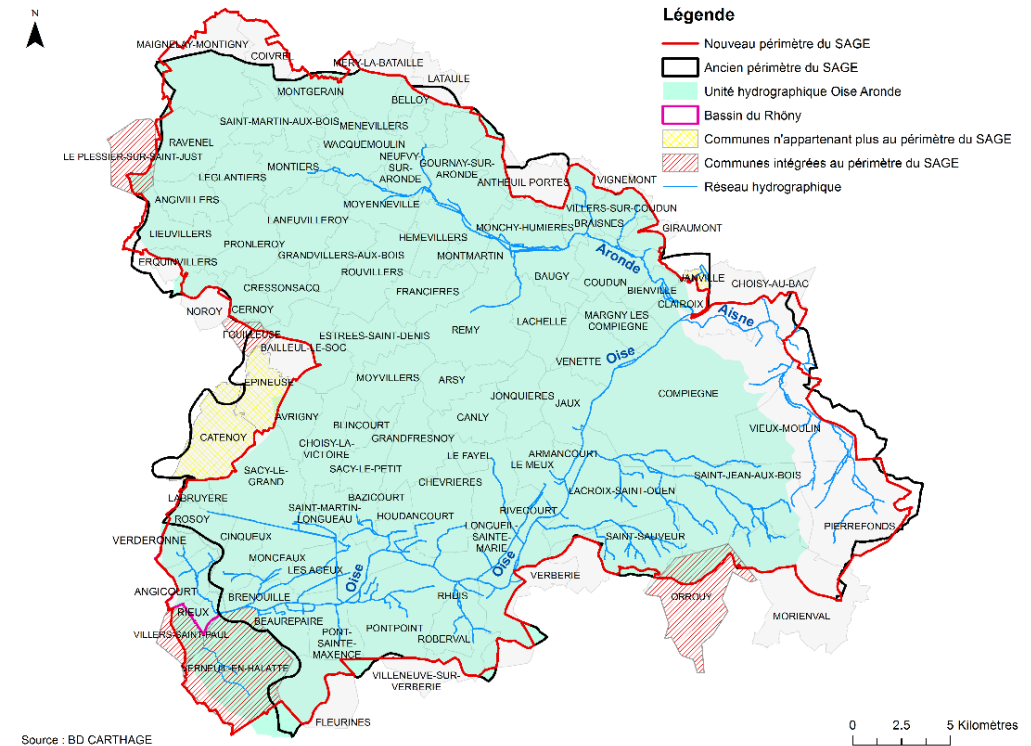


Figure 2-1 : Évolution du périmètre du SAGE Oise-Aronde

**PARTIE N°1 : CONTEXTE GENERAL DES NOUVELLES COMMUNES DU SAGE**

**3 Contexte administratif et démographie**

Les 5 nouvelles communes se situent dans le département de l'Oise, en région Hauts-de-France. Elles abritent environ 12 500 personnes selon le dernier recensement INSEE. Les communes de Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte concentrent la majorité de la population.

Enfin, les nouvelles communes sont rattachées à 5 intercommunalités différentes.

Ces éléments sont précisés dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Généralités sur les nouvelles communes intégrées au périmètre du SAGE

Code INSEE	Communes	EPCI-FP	Population
60498	Le Plessier-sur-Saint-Just	Communauté de communes du Plateau Picard	515
60247	Fouilleuse	Communauté de communes du Pays du Clermontois	129
60684	Villers-Saint-Paul	Communauté d'agglomération Creil Sud Oise	6 501
60670	Verneuil-en-Halatte	Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte	4 779
60481	Orrouy	Communauté de communes du pays de Valois	590

**4 Occupation du sol**

Les nouvelles communes intégrées au SAGE sont majoritairement rurales. Elles sont couvertes principalement par des espaces agricoles (38%) et les forêts (44%) des massifs de Compiègne et d'Halatte.

Les espaces urbains et les zones urbanisées sont peu représentés. Ils occupent environ 15% du territoire communal. Ils se concentrent sur les communes de Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte.

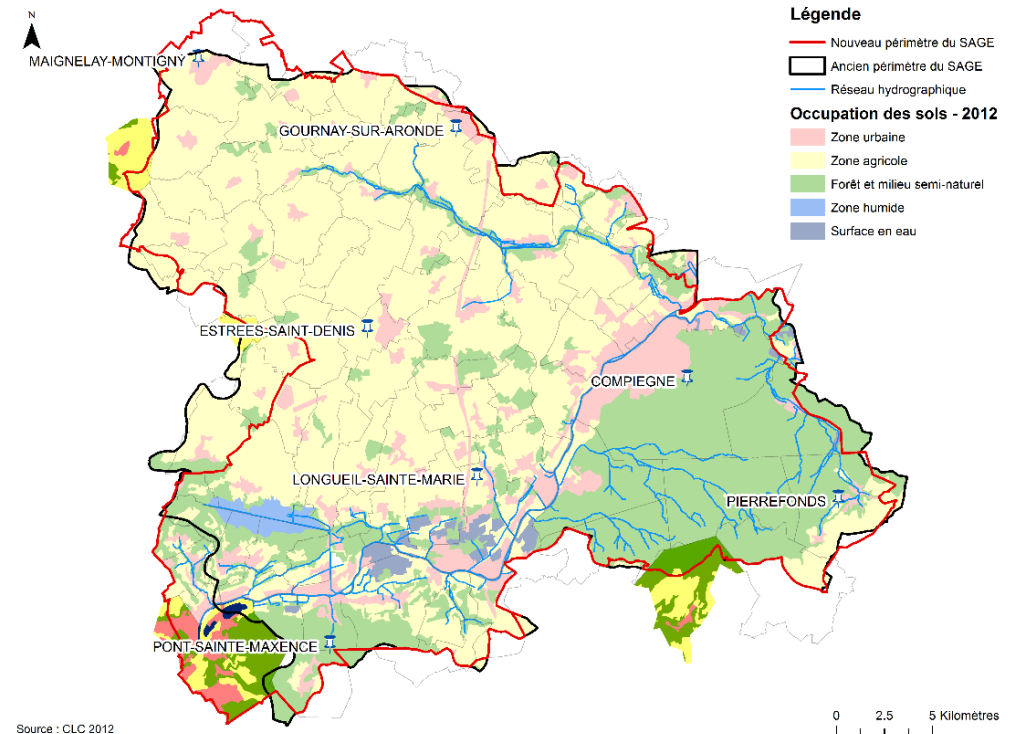


Figure 4-1 : Occupation du sol en 2012 (CLC 2012)

Le tableau suivant présente les différents types d'occupation du sol pour les communes :

Tableau 2 : Occupation du sol en km<sup>2</sup> (sources : CLC 2012)

	Occupation du sol	Fouilleuse	Le Plessier-Saint-Just	Orrouy	Verneuil-en-Halatte	Villers-Saint-Paul
<b>Zones urbanisées</b>	Tissu urbain discontinu	-	0.34	0.47	1.64	1.42
	Zones industrielles	-	-	-	0.93	1.05
	Réseau routier et ferroviaire / aéroport	-	-	-	1.95	-
	Extraction de matériaux	-	-	-	0.54	-
	<b>Total zones urbanisées</b>	-	0.34	0.47	5.06	2.47
<b>Territoires agricoles</b>	Terres arables	2.56	6.52	5.40	4.23	0.90
	Prairies	-	0.07	0.07	0.42	-
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	0.25	-	-	0.027	0.19
	Surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels	-	-	0.03	-	-
	<b>Total territoires agricoles</b>	2.81	6.58	5.50	4.91	1.09
<b>Forêts et milieux semi-naturels</b>	Forêts de feuillus	0.02	0.69	10.80	9.06	0.44
	Forêts de conifères	-	-	-	0.40	-
	Forêts mélangées	-	-	-	0.99	-
	Forêts et végétation arbustives en mutation	-	-	-	0.73	0.62
	<b>Total forêts et milieux semi-naturels</b>	0.02	0.69	10.80	11.18	1.06
<b>Surfaces en eau</b>	Cours et voies d'eau	-	-	-	0.27	0.11
	Plans d'eau	-	-	-	0.90	-
	<b>Total surfaces en eau</b>	-	-	-	1.17	0.11



## 5 Activités économiques

### 5.1 L'agriculture

Les principales caractéristiques de l'activité agricole sur les nouvelles communes intégrées au SAGE sont précisées dans le tableau ci-après. Les informations sont issues du Recensement Général Agricole (RGA)

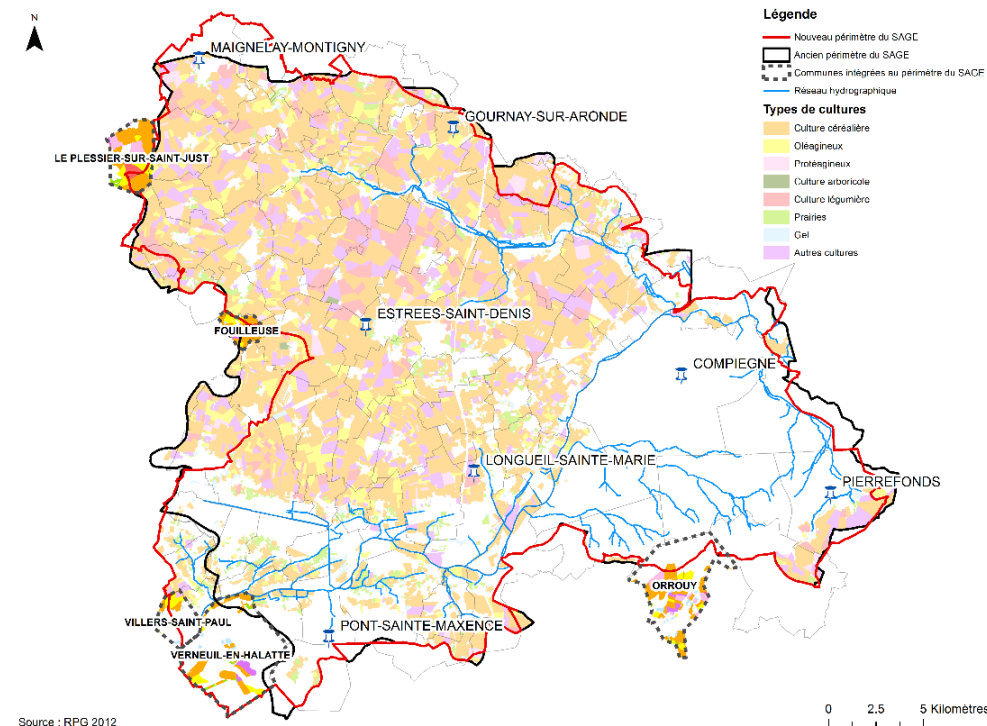
**Tableau 3 : Recensement Général Agricole – généralité sur l'activité agricole (sources : RGA 1998 / 2000 / 2010)**

Caractéristiques générales	1998	2000	2010
<b>Exploitations agricoles</b> (ayant leur siège dans une commune du territoire)	26	15	11
<b>Surface agricole utilisée (SAU) (ha)</b>	1 943	1 991	1 814
<b>Cheptel (UGB)</b>	65	36	5

A partir des éléments précédents, plusieurs constats peuvent être faits :

- La SAU représente environ 35% du territoire communal. La quasi-totalité de la SAU est occupée par des terres labourables.
- Le nombre d'exploitants agricoles a chuté de plus de moitié entre 1998 et 2010. En revanche, la SAU est restée relativement stable sur la même période.
- L'activité d'élevage est mineure sur le territoire. Un déclin important est par ailleurs observé depuis 1998.
- Enfin, l'activité agricole se concentre majoritairement sur les communes de Plessier-sur-Saint-Just, de Fouilleuse et d'Orrouy.

L'activité agricole est essentiellement tournée vers les cultures céréalières. Le blé tendre ainsi que le maïs sont les céréales les plus représentées. La culture de betterave industrielle occupe également une superficie importante.



**Figure 5-1 : Répartition spatiale des types de cultures (Sources : RPG 2012)**

### 5.2 L'activité industrielle et artisanale

#### 5.2.1 Inventaire des sites industriels, activités de services et sols pollués

##### A-Sites potentiels BASIAS

Au total, 73 sites industriels anciens ou encore en activité sont recensés sur les nouvelles communes intégrées au SAGE.

Les sites se concentrent en très large majorité sur Villers-Saint-Paul. La commune accueille 52 des 73 sites BASIAS inventoriés. Verneuil-en-Halatte est également

concernée par une vingtaine de sites BASIAS. Enfin 3 sites sont recensés sur la commune de Le Plessier-sur-Saint-Just et 1 seul sur la commune d'Orrouy.

Sur les 73 sites,

- 42 sont encore en activité,
- 14 sont arrêtés (la date d'arrêt n'est pas connue).

L'information n'est pas disponible pour les sites restants.

Les activités des sites sont essentiellement tournées vers la filière automobile. Elles se concentrent également le long de la vallée de l'Oise.

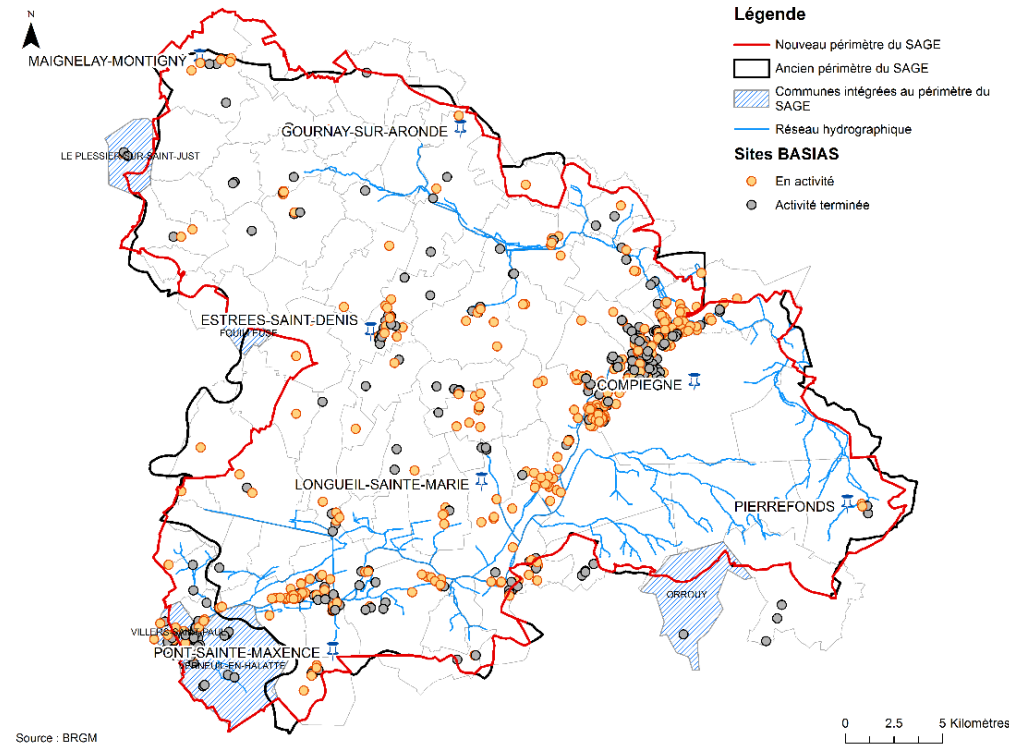


Figure 5-2 : Localisation des sites BASIAS (sources : BRGM)

### B-Sites actifs BASOL

Deux sites BASOL sont recensés sur Villers-Saint-Paul. Les principales caractéristiques de ces sites sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 4 : Inventaire des sites BASOL (sources : BRGM)

Nom du Site	Activités	Pollutions constatées
RETIA (ex ARKEMA)	Ancienne unité d'électrolyse de chlorure alcalin	○ Du sol et de la nappe : Hg, As, Pb, solvants halogénés et non halogénés
RETIA (ex ARKEMA)	Décharge interne	○ De la nappe : As, solvants halogénés et non halogénés

### 5.2.2 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Au total, 16 Installations Classées pour l'Environnement sont recensées dont 2 sont en cessation d'activité en 2017. Elles se concentrent sur les communes de Verneuil-en-Halatte (7 ICPE) et Villers-Saint-Paul (9 ICPE).

Parmi ces ICPE en activité,

- 2 sont soumises à enregistrement,
- 12 sont soumises à autorisation, dont 2 classées « Seveso seuil bas » et 1 « Seveso seuil haut ».

Les sites Seveso se situent exclusivement sur la commune de Villers-Saint-Paul.

Tableau 5 : Inventaire des ICPE classées au régime SEVESO (Sources : DREAL Hauts-de-France)

Nom	Seuil Seveso
CHEMOURS FRANCE	Seuil bas
DOW France (ex ROHM AND HAAS)	Seuil bas
ARKEMA	Seuil haut

Source : BRGM

### 5.2.3 Carrières et extraction de matériaux

Le Schéma Départemental des Carrières de l'Oise, approuvé le 14 octobre 2015, ne recense aucune carrière sur les nouvelles communes intégrées au SAGE Oise-Aronde.

### 5.2.4 Décharges et stockage de déchets

Une seule activité de décharge sur plate-forme industrielle ELF Atochem est inventoriée sur Villers-Saint-Paul.

## 5.3 Le transport fluvial

Les communes de Verneuil-en-Halatte et Villers-Saint-Paul sont traversées par l'Oise. L'Oise est un cours d'eau navigable de classe 5.

Les caractéristiques du transport fluvial de l'Oise sur le territoire du SAGE ont été présentées dans le rapport d'état des lieux / diagnostic (cf. paragraphe 9.3.3).

Le ru Macquart n'est, quant à lui, pas un cours d'eau navigable.

## 6 Gouvernance de l'eau

### 6.1 L'assainissement collectif

La structuration de l'assainissement collectif pour les 5 nouvelles communes intégrées au SAGE est précisée dans le tableau 7.

La compétence « Assainissement » se répartit entre :

- Des Établissements Publics à Fiscalité-Propre : communauté de communes,
- Des Établissements Publics sans Fiscalité-Propre : syndicat,
- Et des communes.

La compétence est assurée par des sociétés privées via des contrats d'affermage.

### 6.2 L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif est géré à l'échelle des Communautés de Communes.

La compétence est assurée en régie pour la Communauté de Communes du Clermontois, la Communauté de Communes Creilloise et la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Les Communautés de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte ainsi que du Plateau Picard font appel à un prestataire privé.

Tableau 6 : Structuration de la compétence « Assainissement non collectif »

Code INSEE	Communes	Maitre d'ouvrage	Exploitant
60498	Le Plessier-sur-Saint-Just	CCPP	Suez Eau France
60247	Fouilleuse	CC du Clermontois	Régie
60684	Villers-Saint-Paul	CC Creilloise	Régie
60670	Verneuil-en-Halatte	CCPOH	Véolia
60481	Orrouy	CCPV	Régie

### 6.3 L'Alimentation en Eau Potable (AEP)

La structuration de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) pour les 5 nouvelles communes intégrées au SAGE est précisée dans le tableau 8.

La compétence « AEP » se répartit entre :

- Des Établissements Publics à Fiscalité-Propre : communauté de communes,
- Des Établissements Publics sans Fiscalité-Propre : syndicat,
- Et des communes.

La compétence est assurée par des sociétés privées via des contrats d'affermage.

Tableau 7 : Structuration de la compétence « Assainissement collectif »

Code INSEE	Communes	Collecte		Transport		Dépollution		
		Maitre d'ouvrage	Exploitant	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Maitre d'ouvrage	Exploitant	
60498	Le Plessier-sur-Saint-Just	-	-	Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de la région de Saint-Just-En-Chaussée		Suez Eau France	Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de la région de Saint-Just-En-Chaussée	Suez Eau France
60247	Fouilleuse	-	-	-	-	-	-	-
60684	Villers-Saint-Paul	CC Creilloise	Suez Eau France	CC Creilloise	Suez Eau France	CC Creilloise	Suez Eau France	Suez Eau France
60670	Verneuil-en-Halatte	Verneuil-en-Halatte	Suez Eau France	Verneuil-en-Halatte	Suez Eau France	-	-	-
60481	Orrouy	Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Automne	SAUR	Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Automne	SAUR	Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Automne	SAUR	SAUR

Tableau 6 : Structuration de la compétence « AEP »

Code INSEE	Communes	Production		Transfert		Distribution	
		Maitre d'ouvrage	Exploitant	Maitre d'ouvrage	Exploitant	Maitre d'ouvrage	Exploitant
60498	Le Plessier-sur-Saint-Just	-	-	-	-	Le Plessier-sur-Saint-Just	Régie
60247	Fouilleuse	SIAEP de l'Hardières	Suez Eau France	SIAEP de l'Hardières	Suez Eau France	SIAEP de l'Hardières	Suez Eau France
60684	Villers-Saint-Paul	CC Creilloise	Suez Eau France	CC Creilloise	Suez Eau France	CC Creilloise	Suez Eau France
60670	Verneuil-en-Halatte	Verneuil-en-Halatte	Suez Eau France	Verneuil-en-Halatte	Suez Eau France	Verneuil-en-Halatte	Suez Eau France
60481	Orrouy	Syndicat intercommunal des eaux d'Auger Saint Vincent	SAUR	Syndicat intercommunal des eaux d'Auger Saint Vincent	SAUR	Syndicat intercommunal des eaux d'Auger Saint Vincent	SAUR

### 6.4 La défense contre les inondations

Sur l'extension du périmètre du SAGE, seul l'Entente Oise-Aisne et les communes sont impliqués dans la lutte contre les inondations.

Comme évoqué dans l'état des lieux / diagnostic. Le territoire sera amené à se structurer avec la mise en application de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe.

### 6.5 La maîtrise des eaux pluviales

Actuellement, il n'existe pas de maîtrise d'ouvrage clairement identifiée pour cette compétence.

Comme évoqué dans l'état des lieux / diagnostic. Le territoire sera amené à se structurer avec la mise en application de la loi MAPTAM et de la loi NOTRe.

### 6.6 L'entretien et l'aménagement des cours d'eau et des milieux aquatiques

Aucun syndicat d'entretien n'est recensé sur le ru Macquart. Le cours d'eau, étant non domanial, son entretien revient aux propriétaires riverains.

La commune peut se substituer aux riverains et réaliser des travaux d'entretien après l'établissement d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).



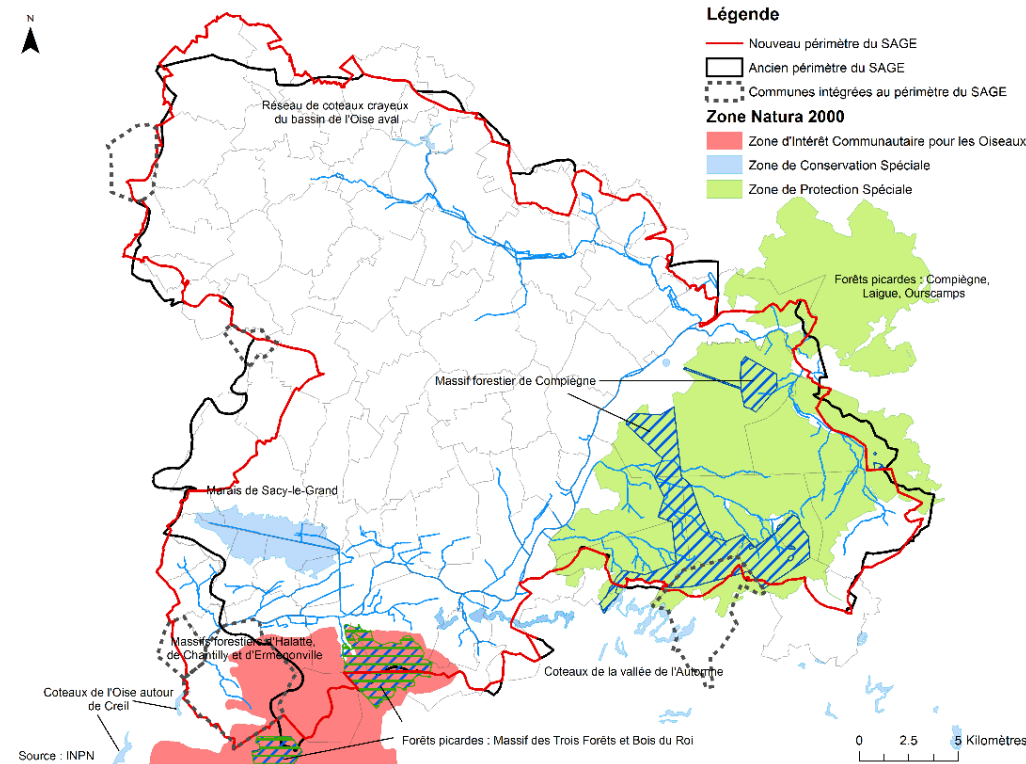
**Des modifications importantes de la gouvernance du petit et grand cycle de l'eau vont survenir dans les années à venir pour tenir compte des évolutions réglementaires introduites par la loi MAPTAM et NOTRe.**

## PARTIE N°2 : LES MILIEUX NATURELS ET LE PATRIMOINE

### 7 Zones NATURA 2000

Les nouvelles communes du SAGE sont concernées par les zones Natura 2000 suivantes :

- 1 Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux (ZPS) - Forêts Picardes : Compiègne, Laigue, Ourscamps pour la commune d'Orrouy,
- 1 Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) - Forêts Picardes : Massif des Trois forêts et Bois du roi pour la commune de Verneuil-en-Halatte,
- 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :
  - ✓ Massif forestier de Compiègne pour la commune d'Orrouy,
  - ✓ Coteaux de la vallée de l'Automne pour la commune d'Orrouy,
  - ✓ Coteaux de l'Oise autour de Creil pour la commune de Verneuil-en-Halatte.



### 8 Autres protections réglementaires ou contractuelles

La commune de Verneuil-en-Halatte est couverte par le périmètre du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

La commune d'Orrouy est concernée à la marge par la réserve biologique des Grands Monts.

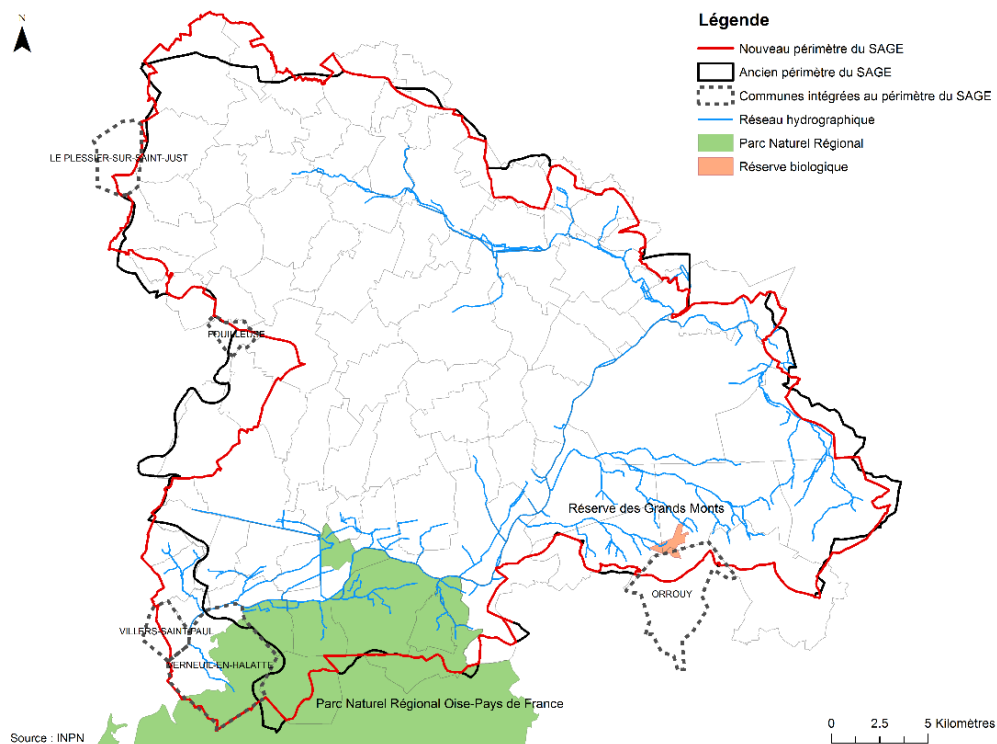


Figure 8-1 : Périmètre du PNR Oise-Pays de France et de la réserve biologique dirigée des Grands Monts (Sources : INPN)

## 9 Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique

Les nouvelles communes intégrées au SAGE sont concernées par plusieurs ZNIEFF.

- 3 ZNIEFF de type 1 :
  - ✓ Coteaux de Villers-Saint-Paul et de Monchy-Saint-Eloi pour la commune de Villers-Saint-Paul,

- ✓ Massif forestier d'Halatte pour la commune de Verneuil-en-Halatte,
- ✓ Massif forestier de Compiègne, Laigue et Ourscamps-Carlepont pour la commune d'Orrouy,
- 2 ZNIEFF de type 2 :
  - ✓ Vallée de l'Automne pour la commune d'Orrouy,
  - ✓ Coteaux de l'Oise autour de Creil pour la commune de Verneuil-en-Halatte.

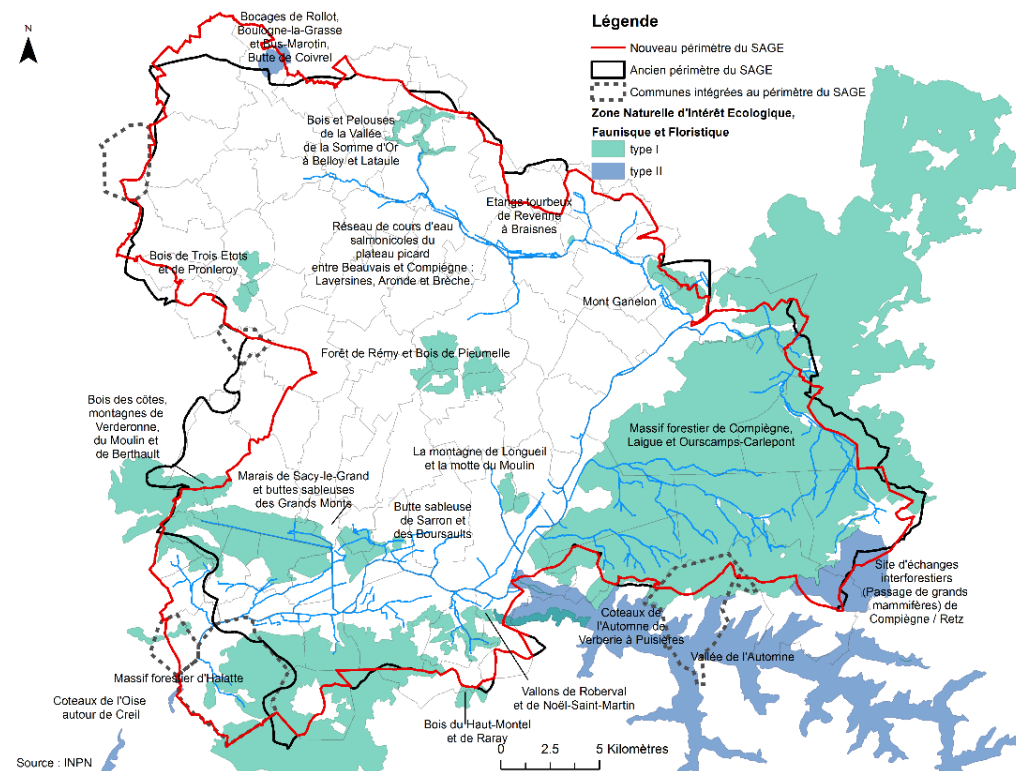


Figure 9-1 : Localisation des ZNIEFF (Sources : INPN)

## 10 Espaces naturels Sensibles

La commune de Villers-Saint-Paul est traversée par l'ENS « Pelouses et zones humides de Monchy-Saint-Eloi ». La commune de Verneuil-en-Halatte est bordée sur sa partie nord par l'ENS des Sablières du bois de la Joie. Elle est également concernée, sur sa façade Ouest, par les Coteaux de Vaux et de Laversines.

Enfin, la commune d'Orrouy est traversée par les Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à Gilocourt. Elle est couverte également à la marge par le massif forestier de Compiègne, Laigue, Carlepont ainsi que la réserve biologique des Grands-Monts.

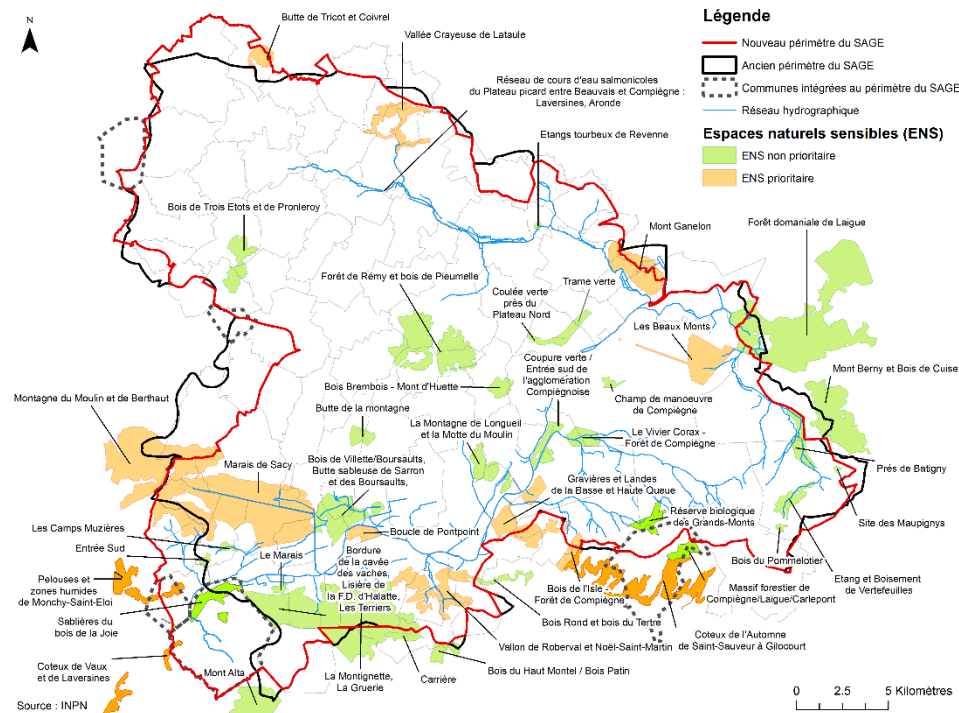


Figure 10-1 : Localisation ENS (Sources : INPN)

## 11 Sites classés et inscrits

La commune de Verneuil-en-Halatte est concernée par deux sites : le site inscrit de la vallée de la Nonette ainsi que le site classé de la Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles.

En périphérie de la commune du Plessier-sur-Saint-Just se situe également le site inscrit de la propriété Naquet à Saint-Just-en-Chaussée.

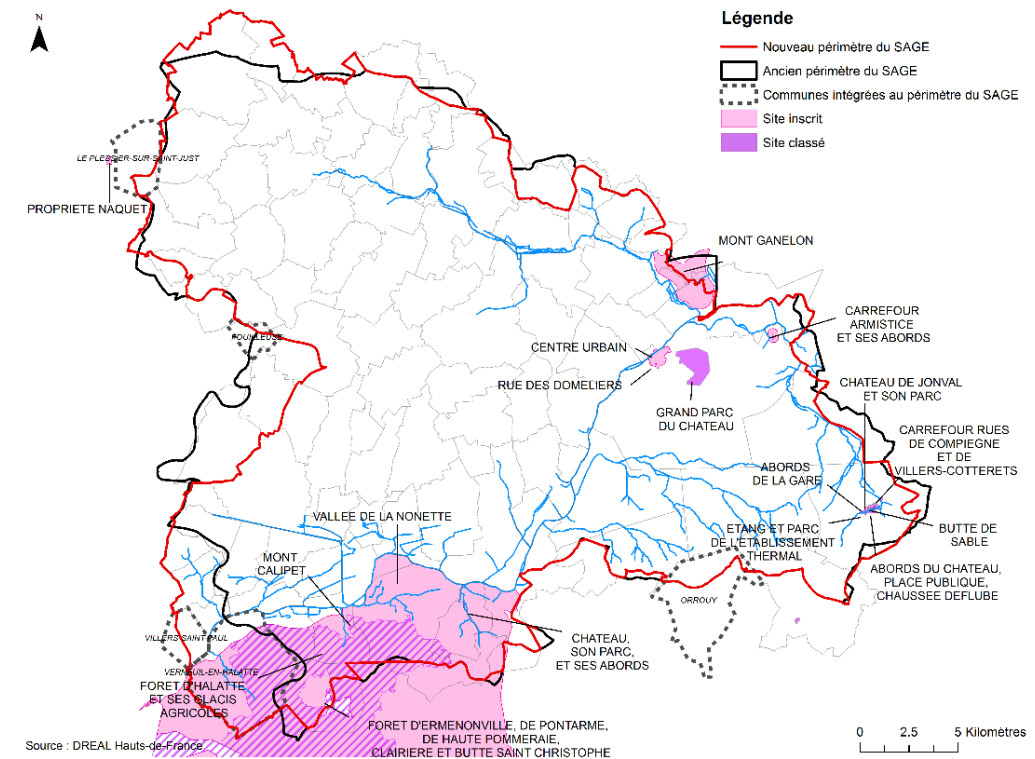


Figure 11-1 : Localisation des sites inscrits et des sites classés (Sources : DREAL Hauts-de-France)



## PARTIE N°3 : LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

### 12 Cours d'eau

La commune de Verneuil-en-Halatte est drainée par le ru Macquart. Le cours d'eau prend sa source dans la vallée des fonds de Vaillon et, après un parcours d'environ 4 km, rejoint l'Oise en rive gauche. Il s'agit d'un cours d'eau non domanial.

Le ru Macquart évolue en milieu forestier en amont près de sa source, puis atteint rapidement les zones urbanisées de Verneuil-en-Halatte. Le cours d'eau traverse un étang à mi-parcours. Il est également souterrain sur une partie de son linéaire au niveau du centre urbain de Verneuil-en-Halatte.

Peu d'informations sont disponibles pour caractériser l'état physique du cours d'eau. Toutefois, compte tenu qu'une partie importante de son linéaire se situe en milieu urbain, il est probable que le cours d'eau ait fait l'objet de remaniements importants (curage, recalibrage...).

De même, le passage en souterrain tend à diminuer fortement le potentiel écologique du cours d'eau.

Enfin, un seul obstacle à l'écoulement est recensé dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement. Cet ouvrage se situe en sortie du plan d'eau de Verneuil-en-Halatte. Les conditions de franchissement de l'obstacle ne sont pas connues.

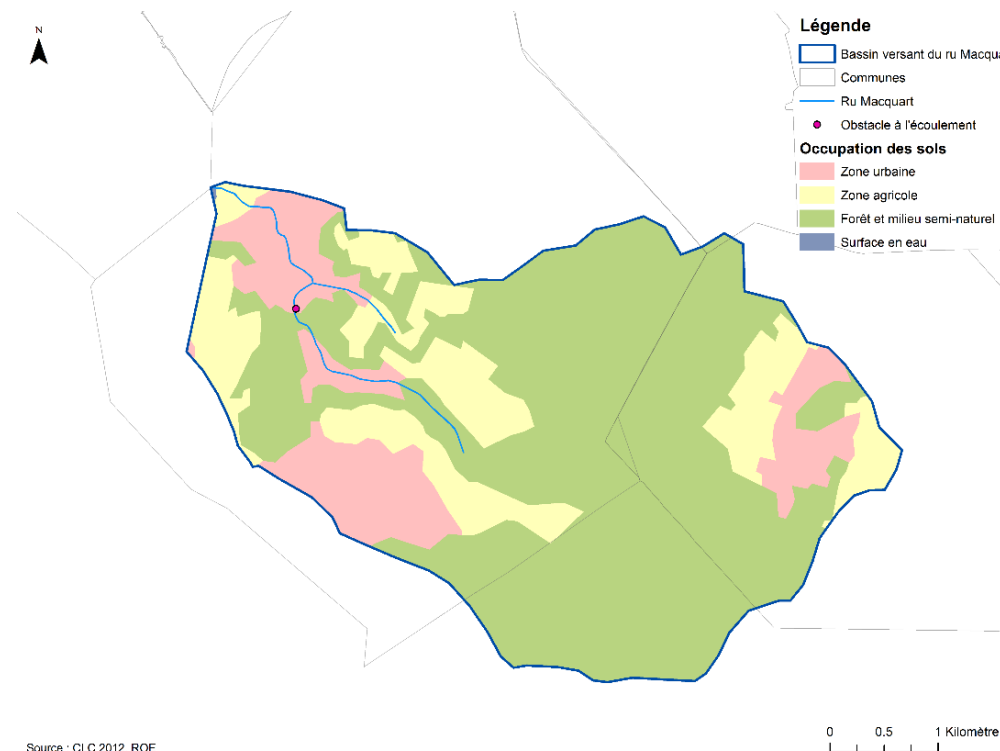


Figure 12-1 : Bilan état du ru Macquart (Sources : CLC 2012, Référence des Obstacles à l'Écoulement)

### 13 Zones humides

Aucun inventaire précis des zones humides n'est disponible sur les nouvelles communes intégrées au SAGE.

Cette thématique est donc appréhendée à partir de l'enveloppe des zones humides disponible à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

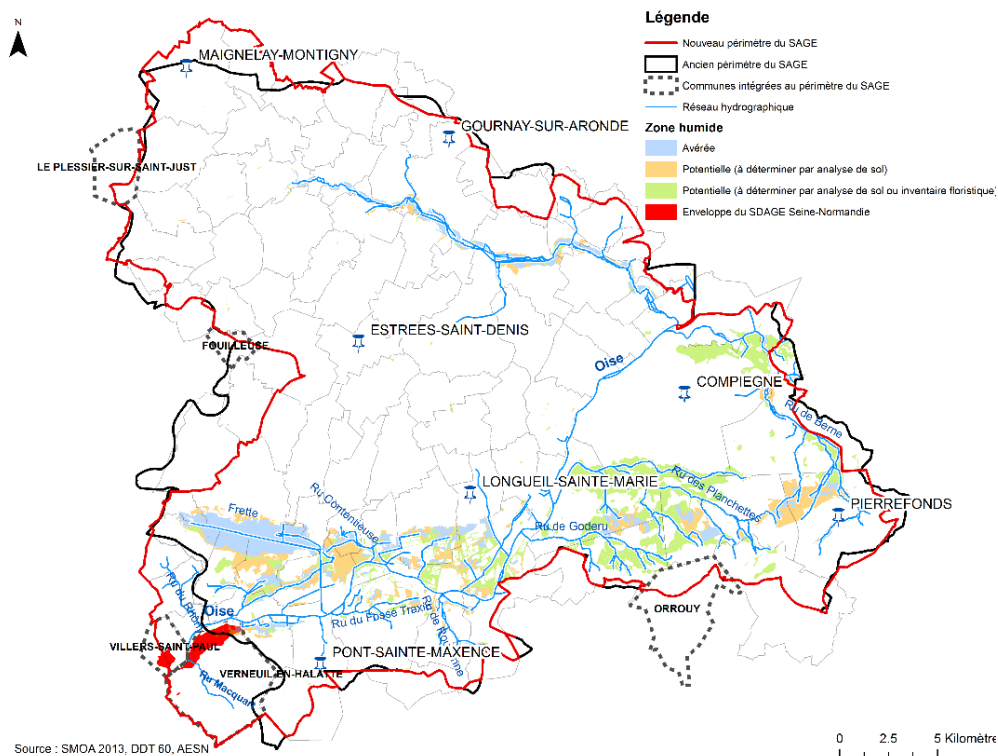


Figure 13-1 : Localisation des zones humides (sources : AESN)

Les zones humides se concentrent essentiellement sur la commune de Verneuil-en-Halatte, le long de la vallée de l'Oise. Elles s'étendent sur une superficie de 250 ha environ.

Des zones humides sont également recensées sur la commune de Villers-Saint-Paul. Ces zones humides se situent à la confluence entre la Brèche et l'Oise. Elles s'étendent sur une superficie d'environ 72 ha.

Enfin, la commune d'Orrouy est concernée par des zones humides le long de la vallée de l'Automne (hors bassin versant - non représentées sur la carte).

Aucune information n'est disponible pour caractériser l'état de ces zones humides. Elles se situent essentiellement en milieux urbains donc potentiellement soumises à des pressions importantes.

## 14 Plans d'eau

Aucune information sur les plans d'eau n'est disponible sur les nouvelles communes intégrées au SAGE.

Seul le plan d'eau situé à l'extrémité nord de Verneuil-en-Halatte, en rive gauche de l'Oise, est repéré sur les données d'occupation du sol.



Très peu d'information sont disponibles pour évaluer l'état du cours d'eau et des milieux aquatiques sur les nouvelles communes intégrées au SAGE.

**PARTIE N°4 : L'ETAT QUALITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU**

**15 Masses d'eau superficielles**

**15.1 Les objectifs DCE**

Le ru Macquart est identifié comme une masse d'eau dans le SDAGE Seine-Normandie « 2016-2021 ». Le SDAGE fixe pour cette masse d'eau des objectifs de bon état à atteindre.

Les objectifs de bon état écologique et chimique sont précisés dans les tableaux suivants :

Tableau 7 : Objectifs DCE – État écologique du ru Macquart (Sources : SDAGE SN « 2016-2021 »)

Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Objectif état écologique SDAGE 2016-2021	Paramètre responsable du report de délai
FRHR216CH2049000	FRHR216CH2049000	Bon état 2021	métaux

Le bon état écologique est fixé à 2021 pour le ru Macquart. Des teneurs élevées en métaux lourds dans le cours d'eau sont responsables du report de délai.

Actuellement, l'état écologique du ru Macquart est identifié comme « moyen » dans l'état des lieux du SDAGE « 2016-2021 ».

Tableau 8 : Objectifs DCE – État chimique du ru Macquart (Sources : SDAGE SN « 2016-2021 »)

Code	Nom de la masse d'eau superficielle	Objectif état chimique SDAGE 2016-2021	Paramètre responsable du report de délai
FRHR216CH2049000	FRHR216CH2049000	Bon état 2027	HAP 2015 sans HAP

Le bon état chimique est reporté à 2027 en raison des concentrations en HAP. Sans tenir compte des HAP, le bon état chimique doit être atteint depuis 2015.

**15.2 Le réseau de suivi**

Le ru Macquart est suivi par une station appartenant au Réseau de Contrôle et de Surveillance. Cette station a été installée en 2008. Deux campagnes de mesures ont été réalisées depuis, en 2013 et en 2016.

La station se situe sur la commune de Verneuil-en-Halatte, en aval du pont de la D120.

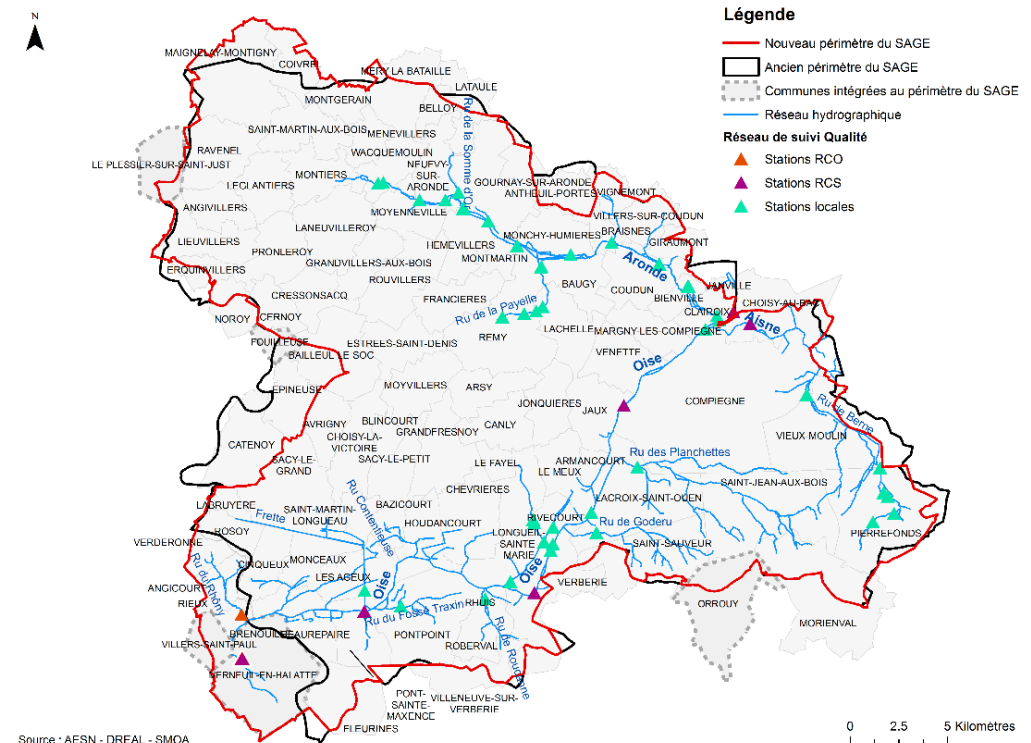


Figure 15-1 : Localisation des stations de mesures de la qualité des eaux superficielles (Sources : AESN / DREAL Hauts-de-France / SMOA)

### 15.3 L'état physico-chimique et biologique

Les résultats des campagnes de mesures réalisées en 2013 et 2016 sont synthétisés ci-après :

#### ❖ Qualité physico-chimique

Tableau 9 : Etat physico-chimique – Ru Macquart (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France)

Paramètres	Bilan 2013	Bilan 2016
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	4	2.5
Ammonium	0.21	0.17
Nitrites	0.37	0.11
Nitrates	12	10.7
Phosphore total	0.15	0.1
Orthophosphates (PO4)	0.35	0.096
Carbone Organique	4.1	4
Température de l'Eau	19.4	13.4
Potentiel en Hydrogène (pH)	8.22	8.8
Taux de saturation en oxygène	81.6	95.6
Oxygène dissous	7.48	11.9
Matières en suspension	27	18
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	20	16
Azote Kjeldahl	0.9	0.7

En 2013, la qualité du ru Macquart était déclassée par des teneurs élevées en Nitrites. La qualité physico-chimique était jugée « moyenne ».

En 2016, la qualité physico-chimique est bonne pour le cours d'eau.

#### ❖ Qualité biologique

Très peu d'information sont disponibles pour évaluer l'état biologique du cours d'eau. Seule une mesure d'IBD a été réalisée en 2013. Les résultats de l'analyse indiquent un état biologique moyen avec une note de 14,2.

#### ❖ Polluants spécifiques

Tableau 10 : Bilan des polluants spécifiques– Ru Macquart (sources : AESN / DREAL Hauts-de-France)

Paramètres	Bilan 2013	Bilan 2016
Arsenic	0.84	0.61
Chrome	0.42	0.11
Cuivre	0.75	1.27
Zinc	7.31	14.9
Chlortoluron	0.02	0.002
Oxadiazon	0.02	0.005
Linuron	0.01	0.005
2,4-D	-	0.002
2,4-MCPA	0.04	0.025

La qualité du ru Macquart est déclassée par des teneurs élevées en zinc.

Ces concentrations expliquent le report de délai à 2021 de l'objectif de bon état écologique en raison des concentrations en métaux lourds.

### 15.4 L'état chimique

La qualité chimique du ru de Macquart est mauvaise en raison de fortes teneurs en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), en particulier en Benzopérylène et Indénopyrène. Ces pollutions proviennent essentiellement des rejets atmosphériques.

Hors HAP, l'état chimique est jugé bon. Tous les autres paramètres suivis présentent des concentrations faibles, nettement en-dessous des seuils de mauvais état.



Peu d'informations sont disponibles pour évaluer l'état qualitatif du ru Macquart. Le cours d'eau semble présenter une bonne qualité physico-chimique. Toutefois, des concentrations élevées en métaux ont été relevées notamment en zinc. Par ailleurs, l'état biologique n'est pas connu. Enfin, l'état chimique du ru est déclassé par les HAP uniquement.

## 16 Masses d'eau souterraines

### 16.1 Les objectifs DCE

Les nouvelles communes intégrées au SAGE sont concernées par les mêmes masses d'eau souterraines que celles indiquées dans le rapport d'état des lieux. Les objectifs DCE de chacune d'entre elles ont été rappelés dans le paragraphe 14.2.

### 16.2 Le réseau de suivi

Au total, les nouvelles communes intégrées au SAGE sont couvertes par un réseau de 34 qualitomètres. Ce réseau est composé :

- De 2 captages d'alimentation en eau potable appartenant au réseau SISE-Eaux, réseau national de suivi au titre du contrôle sanitaire sur les eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable,
- De 32 ouvrages appartenant au réseau qualitatif des eaux souterraines pour le suivi des installations classées de Picardie.

Les deux qualitomètres installés sur les captages AEP se situent sur la commune de Verneuil-en-Halatte. Les qualitomètres ICPE se situent exclusivement sur la commune de Villers-Saint-Paul.

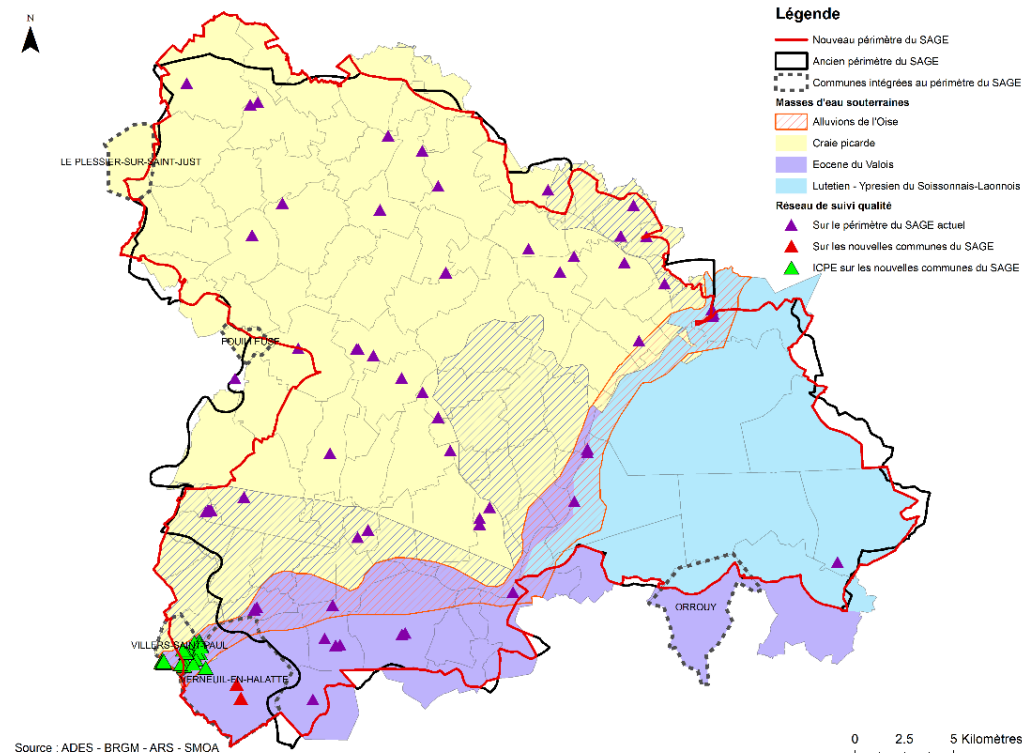


Figure 16-1 : Localisation des qualitomètres (Sources : SMOA / ADES / ARS / BRGM)

### 16.3 Les Nitrates

Les concentrations moyennes en nitrates relevées au droit des deux qualitomètres du territoire (hors ICPE) sont présentées dans le tableau suivant.

**Tableau 11 : Évolution des concentrations moyennes annuelles en Nitrates par qualitomètre en mg/l (Sources : ADES)**

Code BSS	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
01281X0115/P	-	5	5	5	5	5	4	4	-	5
01281X0149/F	12.5	12.67	14.75	14.33	16.67	17.5	15.67	17.33	18	17

Code BSS	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
01281X0115/P	-	6.4	-	-	7.5	-	-	5	5	5
01281X0149/F	15	8.4	7.1	12.7	-	9.1	12.5	12.67	14.75	14.33

Les teneurs en Nitrates mesurées sont faibles et inférieures à 20 mg/l sur l'ensemble de la période considérée.

Les deux qualitomètres captent dans la nappe des sables de Cuise sous couverture des argiles de Laon de l'Yprésien supérieur du Bassin Parisien. Les concentrations en Nitrates obtenues sont conformes à celles mises en évidence dans l'état des lieux / diagnostic pour cette nappe.

### 16.4 Les pesticides

Les molécules analysées dans l'état des lieux / diagnostic ont été reprises afin d'évaluer les concentrations en pesticides au droit des deux qualitomètres recensés sur la commune de Verneuil-en-Halatte.

Les concentrations moyennes annuelles mesurées sont précisées dans le tableau ci-après (somme des concentrations moyenne en pesticides) :

**Tableau 12 : Évolution des concentrations moyennes annuelles en pesticides par qualitomètre en µg/l (Sources : ADES)**

Code BSS	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
01281X0115/P	0.15	-	-	0.15	-	0.15	0.10	-	0.15
01281X0149/F	-	0.15	-	-	0.15	0.15	0.10	-	0.15

Code BSS	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
01281X0115/P	-	-	-	0.15	-	-	-	-	0.18	-
01281X0149/F	-	0.22	-	0.15	-	0.15	-	0.18	-	0.18

Les teneurs en pesticides sont faibles et inférieures à 0,25 µg/l sur l'ensemble de la période. Ce constat est conforme avec les concentrations moyennes relevées dans la nappe des sables de Cuise dans l'état des lieux / diagnostic.

### 16.5 Les autres molécules

Les autres molécules suivies dans le cadre de la DCE sont l'Ammonium, l'Arsenic, le Cadmium, le Mercure, le Plomb, et le Trichloréthylène.

Aucun dépassement de seuils de qualité pour ces paramètres n'a été constaté au droit des deux qualitomètres.

### 16.6 Les Installations classées pour l'Environnement

Au total, 32 qualitomètres appartiennent au réseau qualitatif des eaux souterraines pour le suivi des Installations Classées de Picardie. Ils sont tous situés sur la commune de Villers-Saint-Paul.

La majorité des qualitomètres ICPE captent dans la nappe des Sables de Cuise. Les autres se situent sur la nappe des alluvions de l'Oise.

Sur ces qualitomètres, le suivi des Nitrates et des pesticides est quasi-inexistant. Un suivi des paramètres : Ammonium, Arsenic, Cadmium, Mercure, Plomb, et Trichloréthylène a néanmoins été réalisé jusqu'en 2007.

Les principaux dépassements de seuil sont listés dans le tableau ci-après.

Tableau 13 : Identification des pollutions liées aux « autres » molécules définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 sur les qualitomètres ICPE (source : ADES)

Paramètre	Dépassement des seuils fixés en 2008	Années concernées
Ammonium	Oui	2004 à 2007
Arsenic	Oui	2003 à 2007
Cadmium	Non	-
Mercure	Oui	2003 à 2005
Plomb	Non	-
Trichloréthylène	Non	-

L'Ammonium et l'arsenic apparaissent comme les deux principaux paramètres déclassants la qualité des masses d'eau souterraines sur les sites ICPE suivis.



**Pour les masses d'eau souterraines, les résultats obtenus sont conformes à ceux mis en évidence dans le rapport d'état des lieux / diagnostic. Les concentrations en Nitrates et Pesticides sont globalement faibles dans la nappe des Sables de Cuise. Des pollutions ponctuelles aux métaux lourds sont en revanche constatées localement au droit des sites ICPE.**

## PARTIE N°5 : L'ETAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

### 17 Masses d'eau superficielles

Le ru Macquart ne dispose pas de station de suivi limnimétrique ou débitmétrique.

Le cours d'eau n'est pas non plus suivi par le réseau ONDE de l'Agence Française pour la Biodiversité.

### 18 Masses d'eau souterraines

Aucun piézomètre n'est recensé sur les nouvelles communes intégrées au SAGE. L'analyse réalisée dans le rapport d'état des lieux / diagnostic sur l'état quantitatif des masses d'eau souterraines s'applique.



**Aucune information n'est disponible pour évaluer l'état quantitatif du ru Macquart. Pour les masses d'eau souterraines, leur état a été appréhendé dans le rapport d'état des lieux / diagnostic.**

**PARTIE N°6 : LES PRESSIONS POTENTIELLES SUR L'ETAT DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX**

**19 L'alimentation en eau potable**

**19.1 Les prélèvements**

Des prélèvements sont recensés uniquement sur les communes de Verneuil-en-Halatte et Villers-Saint-Paul.

Sur Verneuil-en-Halatte, les prélèvements sont exclusivement dédiés à l'Alimentation en Eau Potable. Deux captages sont identifiés et les prélèvements s'effectuent dans la masse d'eau souterraine.

Sur Villers-Saint-Paul, les prélèvements sont exclusivement à usage industriel. Au total, 4 captages sont recensés sur la commune, dont trois qui prélèvent dans les masses d'eau superficielles et un dans la masse d'eau souterraine. Environ 97% des prélèvements s'effectuent ainsi dans les eaux de surface et 3% dans la ressource en eau souterraine.

Les volumes prélevés de 2012 à 2014 sont indiqués dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Prélèvements totaux annuels m<sup>3</sup> (Sources : BNPE)

Communes	2012	2013	2014
Verneuil-en-Halatte	192 606	193 430	177 324
Villers-Saint-Paul	751 518	798 806	813 345

**19.2 Les rendements des réseaux de distribution**

Le rendement des réseaux de distribution est renseigné dans l'observatoire des services publics pour les communes de Villers-Saint-Paul et Orrouy.

L'évolution des rendements pour Villers-Saint-Paul est représentée sur le graphique suivant depuis 2009.

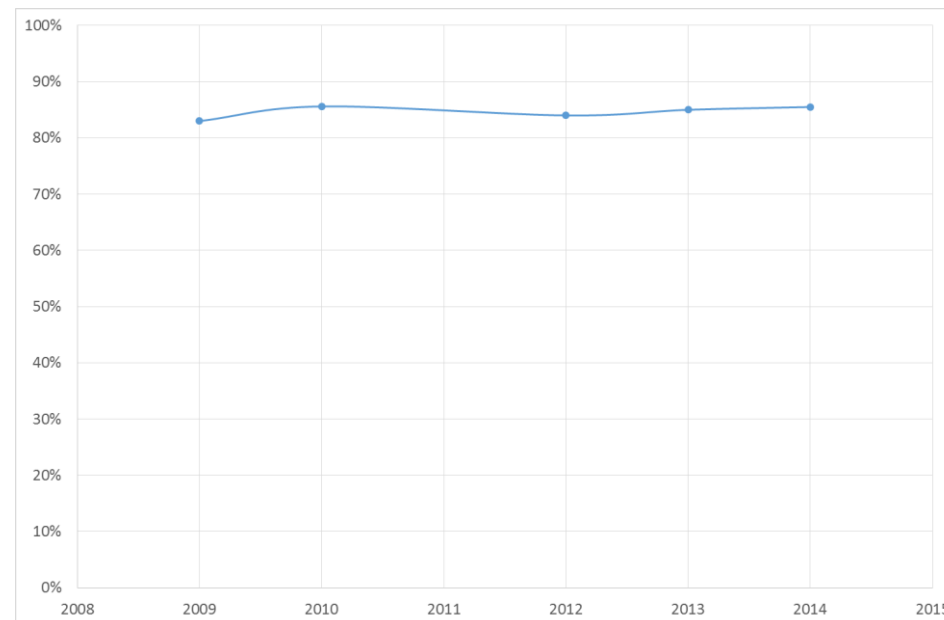


Figure 19-1 Évolution du rendement du réseau de distribution de Villers-Saint-Paul (Sources : observatoire des services publics)

De manière générale, le rendement du réseau reste constant depuis 2009. Ils oscillent entre 83% et 86%.

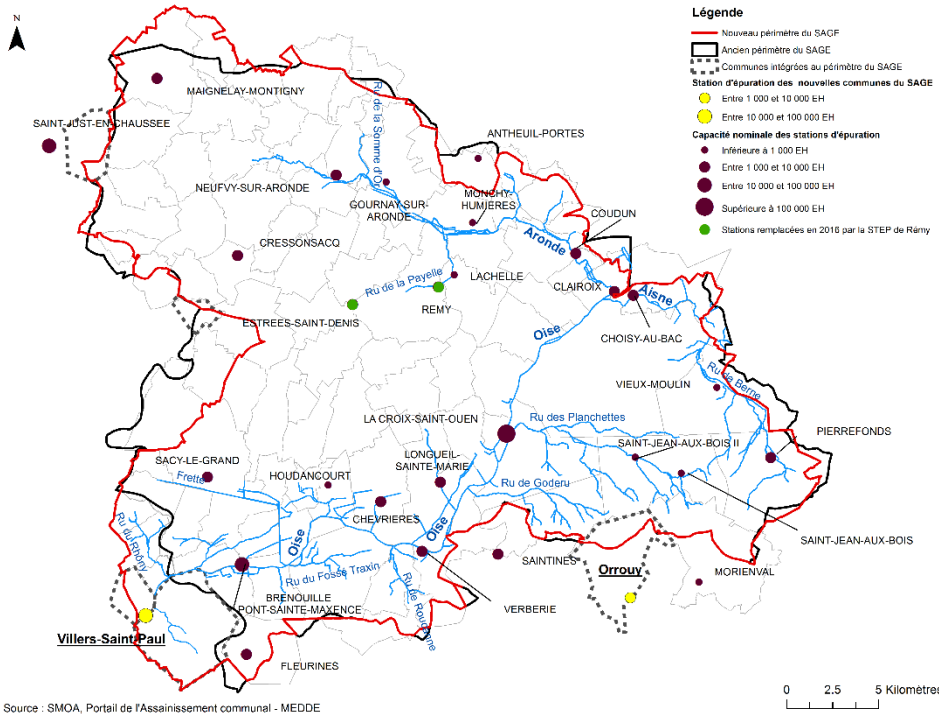
Pour la commune d'Orrouy, le rendement apparaît excellent et atteint 96% en 2009.

**20 Les rejets polluants**

**20.1 L'assainissement collectif**

Sur les nouvelles communes du SAGE, deux stations d'épuration sont recensées. Elles se situent sur les communes de Villers-Saint-Paul et d'Orrouy.





Source : SMOA, Portail de l'Assainissement communal - MEDDE

**Figure 20-1 : Localisation des stations d'épuration des nouvelles communes intégrées au SAGE (Sources : Portail de l'assainissement communal - MEDDE)**

Les caractéristiques des stations d'épuration sont synthétisées dans le tableau ci-après :

**Tableau 15 : Caractéristiques des stations d'épuration (Sources : Portail d'information sur l'assainissement communal – Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer)**

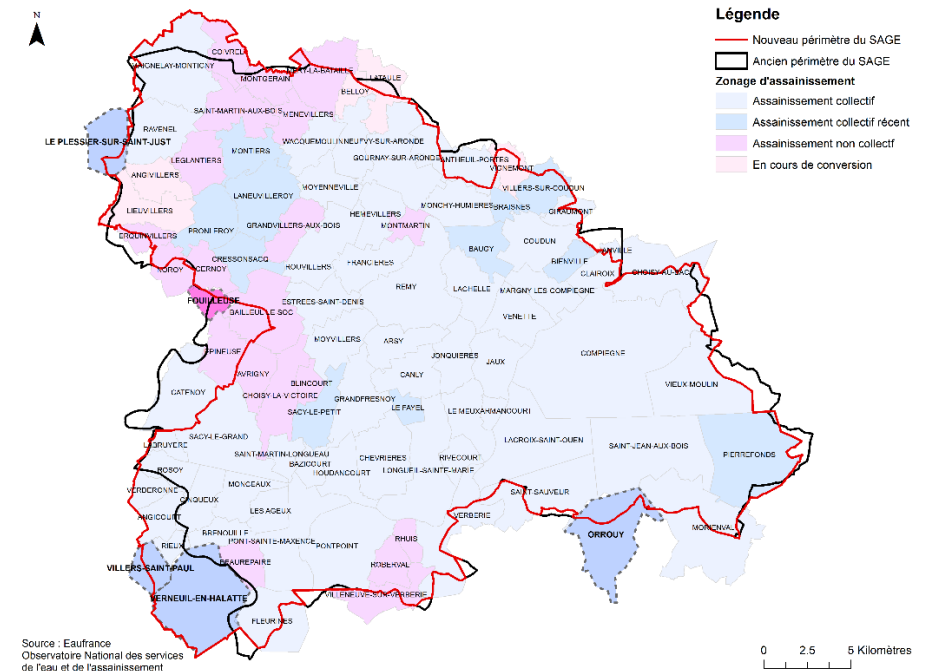
Nom de la station	Date de mise en service	Capacité nominale	Milieu récepteur
Villers-Saint-Paul	2006	14 500 EH	Oise
Orrouy	1994	2 500 EH	Sainte Marie (hors périmètre du SAGE)

La station d'épuration de Villers-Saint-Paul est conforme en équipement, performance et réseau depuis 2008.

En revanche, des dysfonctionnements ont été constatés en 2011 et 2012 pour la station d'épuration d'Orrouy. Des concentrations élevées en DBO<sub>5</sub> et DCO étaient notamment relevées dans les rejets. A noter que l'exutoire de la station d'épuration d'Orrouy se situe dans le bassin versant de l'Automne et n'impactent pas ainsi directement les masses d'eau superficielles du SAGE.

## 20.2 L'assainissement non collectif

Les nouvelles communes intégrées au SAGE Oise Aronde sont zonées en assainissement collectif à l'exception de Fouilleuse.



Source : Eaufrance  
Observatoire National des services de l'eau et de l'assainissement

**Figure 20-2 Zonage d'assainissement des nouvelles communes intégrées au SAGE (Sources : DDT de l'Oise, Eau France)**

L'avancement des diagnostics et les résultats de conformité des installations sont précisés ci-après par commune :

**Tableau 16 : Contrôles des installations non collectives (Sources : Déléguataire)**

Communes	Nombre de diagnostics réalisés	% de non-conformité
Verneuil-en-Halatte	86	94%
Villers-Saint-Paul	6	83%
Orrouy	11	72%
Fouilleuse	NC	NC
Le Plessier-sur-Saint-Just	NC	NC

De manière générale, la majorité des installations diagnostiquées sont non conformes à ce jour.

### 20.3 Les rejets industriels

Selon les données collectées auprès de la DREAL Hauts-de-France, deux sites industriels disposent d'une station d'épuration privée (non raccordée aux réseaux communaux).

Les deux sites industriels se situent sur la commune de Villers-Saint-Paul. Leurs caractéristiques sont précisées dans le tableau ci-après :

**Tableau 17 : Caractéristiques des stations d'épuration privées (Sources : DREAL Hauts-de-France)**

Nom	Milieu récepteur	Volume moyen de rejets depuis 2012
ESIANE	Oise	730 m <sup>3</sup>
ONDEO INDUSTRIAL Solutions	Oise	340 000 m <sup>3</sup>

Les volumes de rejets sont globalement stables depuis 2012.

### 20.4 Les sources de pollutions liées à l'activité agricole

L'activité agricole est essentiellement localisée sur les communes de Fouilleuse, le Plessier-sur-Saint-Just et Orrouy. Le blé tendre ainsi que le maïs sont les cultures les plus représentées. La culture de betterave industrielle occupe

également une superficie importante. De manière générale, il s'agit d'espèces sensibles qui nécessitent l'utilisation de pesticides, en particulier pour les cultures de betteraves. Toutefois, l'implication de la profession agricole dans des démarches de protection de l'environnement est grandissante. Elle fait suite notamment à la mise en application des plans et programmes réglementaire existants sur le territoire.

Par ailleurs, il est à noter que :

- La commune de Le Plessier-sur-Saint-Just est concernée en partie par le BAC de Saint-Just-en-Chaussée et le BAC d'Avrechy. Ces deux BAC sont des territoires ouverts aux MAEc depuis 2007.
- La commune de Fouilleuse est concernée en partie par le BAC de Labruyère. Le bassin est ouvert aux MAEc depuis 2015.
- Une large partie de la commune d'Orrouy est ouverte aux MAEc à enjeu biodiversité. En effet, la commune comprend des espaces naturels remarquables. Elle est concernée par les MAEc à enjeu biodiversité du territoire « Pelouses Régionales » et « Territoire et Biodiversité ».
- De même, la commune de Villers-Saint-Paul est concernée à la marge par les MAEc à enjeu biodiversité du territoire « Pelouses Régionales » (superficie inférieure à 1 ha).
- Enfin, la commune de Verneuil-en-Halatte n'est pas ouverte aux MAEc.

*A noter par ailleurs que les informations indiquées ci-avant sont valables au moment de la rédaction de la note, au premier semestre 2017. L'ouverture d'un territoire au MAEc et son périmètre peuvent évoluer d'année en année et selon la volonté des opérateurs.*

### 20.5 Les pratiques des collectivités et des particuliers

A ce stade, aucune information sur les pratiques des collectivités en matière d'entretien des espaces verts et de la voirie n'est disponible.

## PARTIE N°7 : LES RISQUES LIÉS A L'EAU

### 21 Catastrophes naturelles

Les nouvelles communes du SAGE sont également exposées aux risques d'inondation/coulée de boue/mouvement de terrain... Depuis 1985, 17 arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris. Ils concernent majoritairement les communes de Villers-Saint-Paul et de Verneuil-en-Halatte.

Tableau 18 : Bilan des arrêtés de catastrophes naturelles (Sources Base de données GASPAR)

Commune	Nombre d'arrêtés CatNat	Typologie Inondation, coulée de boue, mouvement de terrain	Typologie : remontée de nappe
Le Plessier-sur-Saint-Just	2	3	0
Fouilleuse	1	1	0
Verneuil-en-Halatte	5	4	1
Villers-Saint-Paul	6	6	1
Orrouy	3	3	0

Deux typologies majeures ressortent des arrêtés de catastrophes naturelles :

- Inondations et coulées de boue,
- Inondations, coulée de boue et mouvement de terrain.

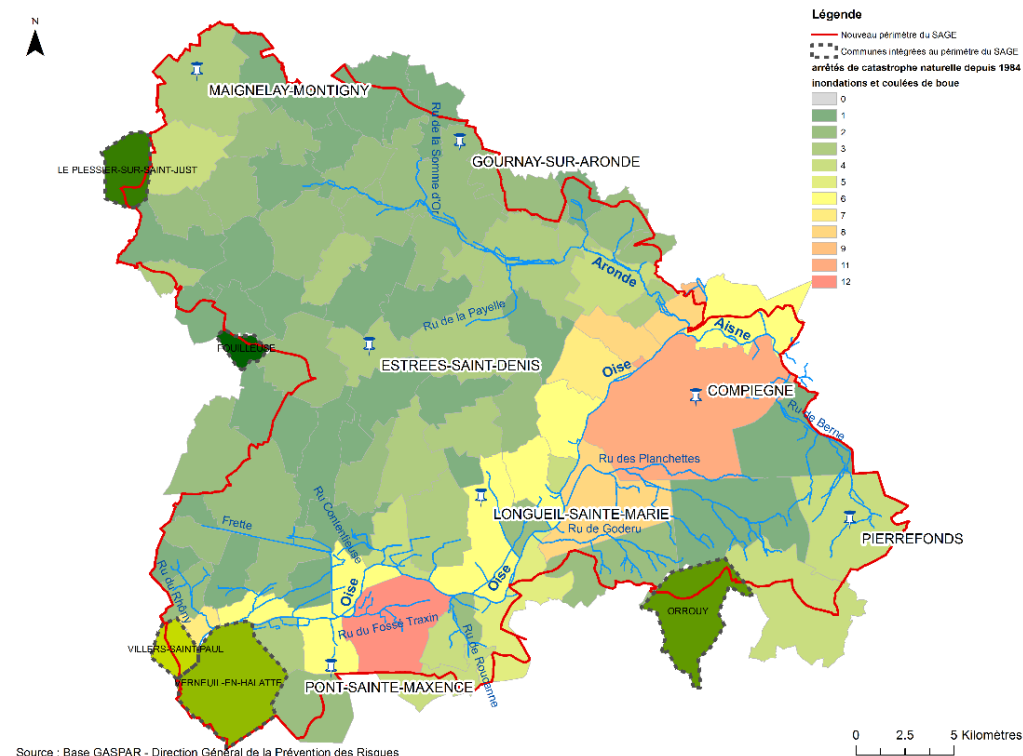


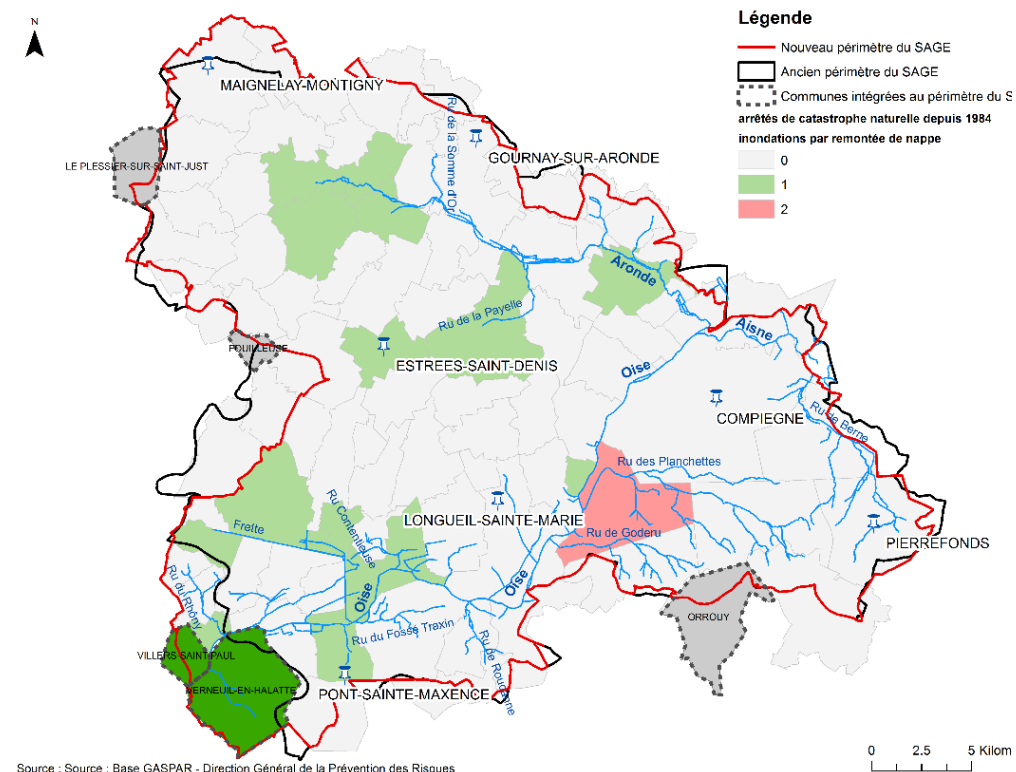
Figure 21-1 : Arrêtés de catastrophes naturelles « inondation et coulées de boues » depuis 1984 (Sources : Base GASPAR-Direction générale de la Prévention des Risques)

A noter également que les communes de Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte sont également concernées par des arrêtés de catastrophes naturelles liées à des inondations par remontée de nappe.

### 21.1 Risque d'inondation par débordement de cours d'eau

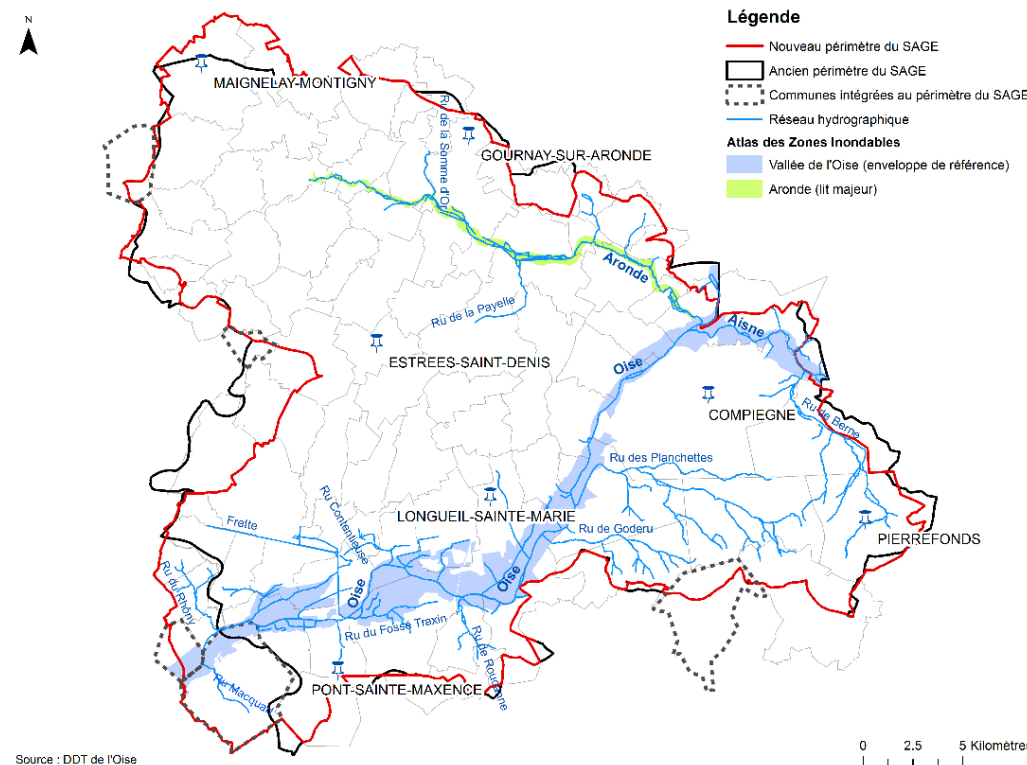
Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau se concentre sur la vallée de l'Oise.

Les communes de Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte sont touchées par les crues de l'Oise. Pour les autres communes nouvellement intégrés au SAGE, le risque semble nul.



Source : Source : Base GASPAR - Direction Général de la Prévention des Risques

**Figure 21-2 : Arrêtés de catastrophes naturelles « inondation par remontée de nappe » depuis 1984 (Sources : Base GASPAR-Direction générale de la Prévention des Risques)**



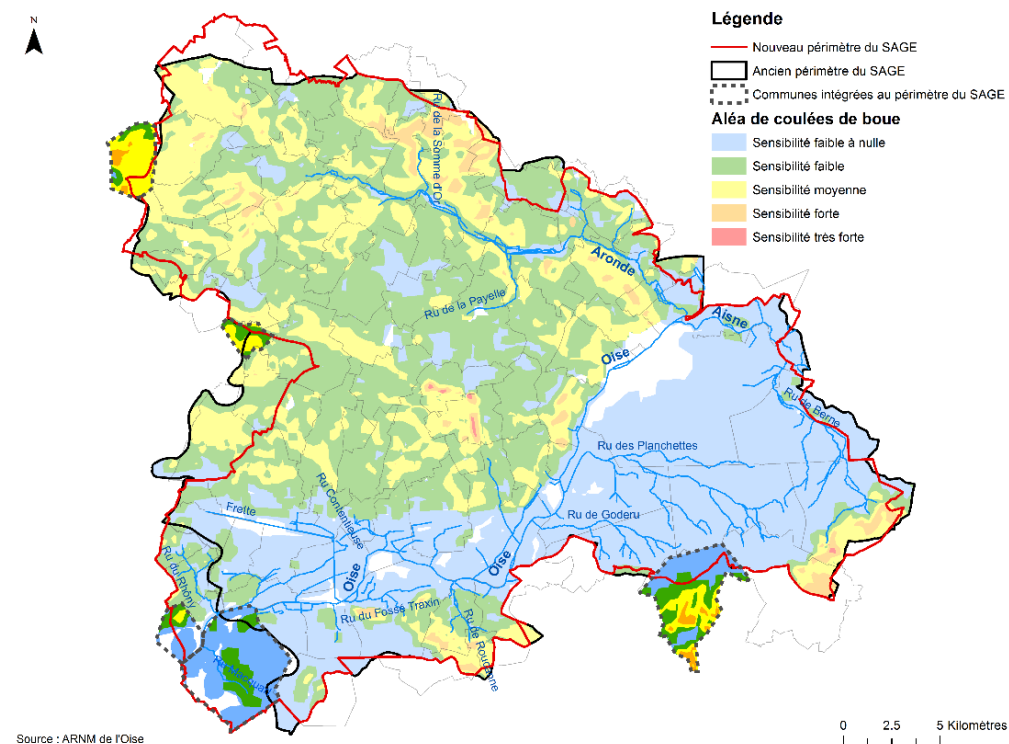
Source : DDT de l'Oise

**Figure 21-3 : Zones inondables sur le territoire (Sources : Atlas des zones inondables 2014 - DDT de l'Oise)**

### 21.2 Risque de coulées de boue

L'aléa « coulée de boue » apparait relativement important sur les communes de Le Plessier-sur-Saint-Just au nord du territoire et d'Orrouy au sud. La sensibilité varie de moyenne à forte sur ces secteurs.

A l'inverse l'aléa « coulée de boue » est faible sur les communes à l'aval du bassin versant, Verneuil-en-Halatte et Villers-Saint-Paul. Enfin, l'aléa est faible à moyen sur la commune de Fouilleuse.



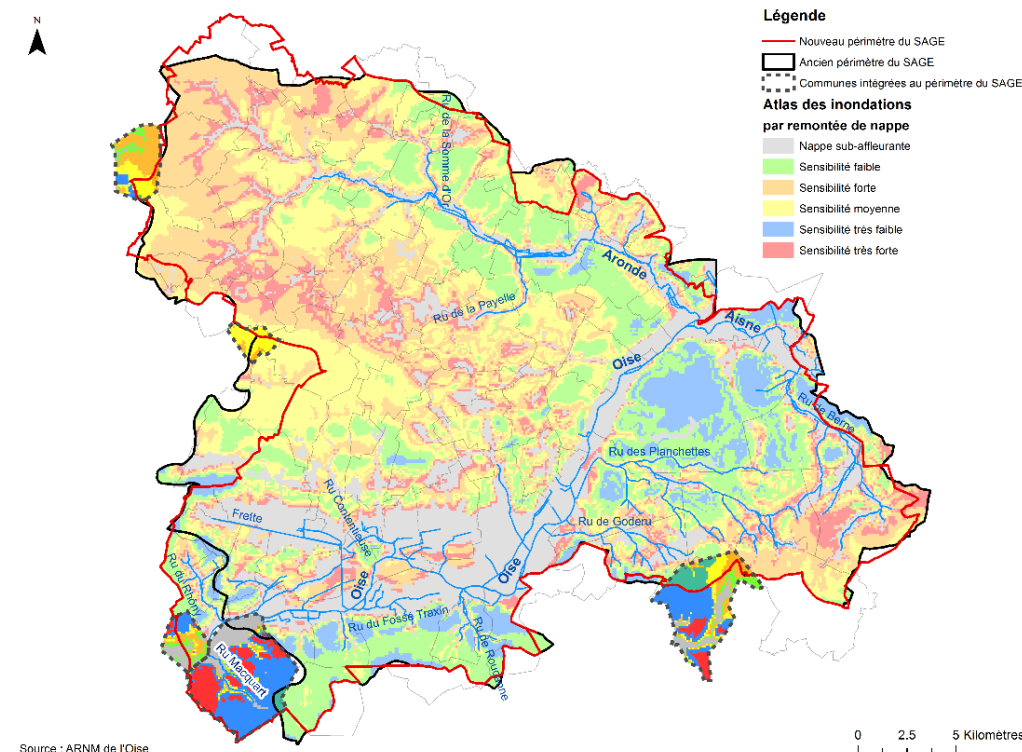
Source : ARNM de l'Oise

Figure 21-4 : Aléa coulées de boue sur le territoire (Sources : ARNM de l'Oise 2007 - DDT de l'Oise)

### 21.3 Risque d'inondation par remontée de nappe

Deux arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte pour des phénomènes d'inondation par remontée de nappe. Cet événement est survenu en mars 2001.

Par ailleurs, la sensibilité aux inondations par remontée de nappe est variable sur le territoire. Pour les nouvelles communes intégrées au SAGE, elle varie de très faible à très forte. Les secteurs présentant une très forte sensibilité se situent sur les communes d'Orrouy et Verneuil-en-Halatte.



Source : ARNM de l'Oise

Figure 21-5 : Aléa inondation par remontée de nappe (Sources : ARNM de l'Oise 2007 - DDT de l'Oise)

## 22 Prise en compte du risque sur le territoire

Les communes de Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte sont concernées par :

- Le PPRI de l'Oise entre Brenouille et Boran-sur-Oise,
- Le TRI de Creil.

A noter également que ces communes sont dotées d'un PCS, respectivement approuvé en 2010 et 2011.

Par ailleurs, la commune de Verneuil-en-Halatte développe une culture du risque. Elle a ainsi installé des repères de crues retraçant les événements de décembre 1993 et janvier 1995.



**Les inondations par débordements de cours d'eau et coulées de boue sont les risques majeurs rencontrés sur les nouvelles communes du SAGE. Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte apparaissent, à ce titre, comme les communes les plus exposées.**

### SYNTHESE DIAGNOSTIC

Les principaux constats mis en évidence lors de l'état des lieux / diagnostic mené précédemment sont synthétisés ci-après :

- Les zones urbaines se concentrent à l'aval du territoire sur Verneuil-en-Halatte et Villers-Saint-Paul. Les autres communes sont essentiellement rurales avec des superficies forestières et agricoles importantes.
- Les communes de Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul et Orrouy sont concernées par de nombreux outils de protection des milieux naturels (zones Natura 2000, ZNIEFF, PNR, réserve biologique, ENS, sites inscrits et classés),
- La qualité physico-chimique du ru Macquart est suivie depuis 2008 à Verneuil-en-Halatte. Le cours d'eau semble présenter une bonne qualité physico-chimique. En revanche, son état est déclassé par des teneurs élevées en métaux lourds notamment en Zinc.
- L'état qualitatif des masses d'eau souterraines captées au droit des communes apparaît bon. Aucun dépassement en nitrates ou pesticides n'a été relevé ces dernières années.
- Enfin, les risques d'inondation se concentrent essentiellement sur les communes de Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte. Elles sont principalement concernées par les crues de l'Oise.

Par ailleurs, l'analyse précédente a mis en évidence des lacunes de connaissances importantes sur l'état de la ressource en eau et des milieux. Les données disponibles à ce stade ne permettent pas de caractériser :

- **L'état des milieux aquatiques et humides.** Aucune information sur les plans d'eau et les zones humides n'est en effet disponible hors enveloppe du SDAGE Seine Normandie le long de la vallée de l'Oise. De même, l'état physique du ru Macquart nécessiterait des investigations supplémentaires.

- **La qualité biologique du ru Macquart.**
- **Les écoulements et le fonctionnement hydrologique du ru Macquart.** Aucune station hydrométrique n'a été recensée sur le cours d'eau.

A ce titre, il est également important de rappeler que le ru Macquart est identifié comme une masse d'eau du SDAGE Seine-Normandie. L'atteinte du bon état est fixée à 2021.

A ce stade, les principales sources de pressions identifiées sur la ressource en eau et les milieux sont d'origine :

- Urbaines et industrielles sur les communes de Villers-Saint-Paul et Verneuil-en-Halatte,
- Agricoles sur les communes de Le Plessier-sur-Saint-Just, Fouilleuse et Orrouy.